

## Campagne de défiscalisation ISF 2016 : l'offre de Turenne Capital

Paris, le 23 mars 2016 - Turenne Capital Partenaires annonce le lancement de son offre « produits éligibles à la réduction d'ISF 2016 » à destination des investisseurs particuliers.

La société de gestion propose 2 manières d'investir dans les PME pour réduire son ISF :

### L'investissement via un fonds avec :

- Le FCPI<sup>1</sup> Top Gazelles 2016
- Le FIP<sup>2</sup> PME Ouest 2016

Ces 2 fonds accompagneront des projets de développement de sociétés à fort potentiel de croissance.

### L'investissement en direct avec :

- Le Mandat Hôtelier ISF 2016<sup>3</sup>

Ce mandat permettra d'investir dans des hôtels bénéficiant d'emplacements premium sélectionnés par une équipe de trois investisseurs reconnus.

---

### Le [FCPI Top Gazelles 2016](#) : favoriser la recherche et l'innovation.

Le FCPI Top Gazelles 2016 investira 100 % de son actif dans des entreprises françaises innovantes éligibles, principalement cotées, que ce soit sur Euronext (compartiment C), Alternext ou le Marché libre.

Ce FCPI, d'une durée de 5 ans et demi (prorogable 1 an sur décision de la société de gestion pour une période d'un an) permet aux redevables de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune de bénéficier d'une réduction d'ISF de 50 % du montant investi, plafonnée à 18 000 € par foyer fiscal<sup>4</sup>.



### Le [FIP PME Ouest 2016](#) : accompagner des PME Régionales dans l'Ouest de la France.

Capitalisant sur le savoir-faire de Turenne Capital auprès des PME régionales à fort potentiel de développement, le FIP PME Ouest 2016 cible principalement des PME non cotées, rentables, d'un chiffre d'affaires pouvant aller jusqu'à 50 M€, en phase de développement ou de transmission.

Investi à 90 % en Pays de la Loire, Normandie et Ile-de-France, le FIP PME Ouest 2016 ouvre droit à une réduction d'ISF de 45 % du montant investi, plafonnée à 18 000 € par foyer fiscal<sup>5</sup>.



### Le Mandat hôtelier ISF 2016 : investir dans au moins 3 hôtels premium

Fort du succès des mandats ISF 2013, 2014 et 2015, Turenne Hôtellerie renouvelle l'opération en lançant le Mandat hôtelier ISF 2016.



---

<sup>1</sup> FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

<sup>2</sup> FIP : Fonds d'Investissement de Proximité

<sup>3</sup> sous réserve de l'obtention du visa AMF

<sup>4</sup> Il s'agit d'un fonds mixte ciblant à la fois les clients imposables à l'ISF ou à l'IR. En ce qui concerne la réduction IR, cumulable avec celle des FIP, elle est égale de 18 % du montant investi hors droits d'entrée. Cette réduction est plafonnée à 4 320 € pour un couple soumis à une imposition commune et à 2 160 € pour une personne seule. L'investissement maximal permettant d'optimiser cette réduction est de 24 000 € pour un couple et de 12 000 € pour une personne seule (hors droits d'entrée).

<sup>5</sup> Il s'agit d'un fonds mixte ciblant à la fois les clients imposables à l'ISF ou à l'IR. En ce qui concerne la réduction IR, elle est égale à 18 % du montant investi (hors droits d'entrée), selon les mêmes modalités que le FCPI.

L'équipe consolide son statut d'acteur reconnu dans le secteur, avec 70 M€ investis et un parc de plus de 2 000 chambres en France, soit 24 hôtels.

Au travers de ce mandat de gestion, Turenne Capital choisit d'investir dans des PME qui détiendront les fonds de commerce d'hôtels et généralement les murs, bénéficiant d'une localisation "premium" dans de grandes villes françaises ou européennes.

Ces hôtels, gérés par des acteurs de référence comme Accor ou Louvre Hôtel, à travers des marques comme Novotel, Mercure, Ibis, Best Western, Kyriad ou Campanile, ciblent une clientèle d'affaires ou de tourisme.

Le Mandat Hôtelier ISF 2016 (sous réserve de l'obtention du visa AMF) ouvre droit à une réduction d'ISF de 50 % de l'investissement, plafonnée à 45 000 € par foyer fiscal.

Ces véhicules, investis dans des PME, présentent un risque de liquidité et de perte en capital.

## En synthèse

	FCPI Top Gazelles 2016	FIP PME Ouest 2016	Mandat Hôtelier ISF
Valeur de la part	100 €	100 €	NA
Souscription minimum	1 000 €	1 000 €	15 000 €
Date limite de souscription	15 juin 2016	15 juin 2016	2 juin 2016
Durée du placement	5,5 ans minimum, prorogeable une fois un an sur décision de la société de gestion	6 ans minimum, prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion	5,5 ans minimum, avec un horizon de 6 à 7 ans sans que cette durée ne soit garantie.
Frais de gestion annuels	3,4 %	3,4 %	3,9 %
TFAM	4,9870 %	4,8801 %	4,76 %
Fiscalité	Réduction ISF de 50 % du montant de l'investissement (plafonnée à 18 000 €) Exonération d'IR des distributions et plus-values à la sortie, hors prélèvements sociaux	Réduction ISF de 45 % du montant de l'investissement (plafonnée à 18 000 €) Exonération d'IR des distributions et plus-values à la sortie, hors prélèvements sociaux	Réduction ISF de 50 % du montant de l'investissement (plafonnée à 45 000 €) 100 % d'exonération d'ISF pendant toute la durée de détention des titres Jusqu'à 65 % d'abattement sur les gains nets réalisés lors de la cession des titres

## A propos du Groupe Turenne Capital

Turenne Capital, l'un des leaders du capital-investissement en France, accompagne depuis 1999 des entrepreneurs dans le développement et la transmission de leur société. Société de gestion indépendante agréée par l'AMF, Turenne Capital dispose de près de 600 millions d'euros sous gestion ou conseillés au 31 décembre 2015. Ses 32 professionnels, dont 22 investisseurs, implantés à Paris, Marseille, Lyon et Lille (via Nord Capital filiale majoritaire créée avec le Crédit Agricole Nord de France) ont déjà accompagné plus de 150 chefs d'entreprise, dans les secteurs de la santé, de l'hôtellerie, des nouvelles technologies, de la distribution, du luxe ou des services innovants. Indépendante, détenue par ses principaux collaborateurs, le Groupe Turenne Capital comprend et partage les problématiques des entrepreneurs.

Soucieux de son impact ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de son rôle moteur auprès des entreprises qu'il accompagne, Turenne Capital a signé les UN PRI, principes pour un investissement responsable de l'ONU.

Enfin, Turenne Capital soutient et anime la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys (fondation créée sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale) qui récompense les projets les plus aboutis au sein de la recherche médicale académique française.

[www.turennecapital.com](http://www.turennecapital.com)

## CONTACT PRESSE –

### Kablé Communication Finance

Dimitri Lecerf - [dimitri.lecerf@kable-cf.com](mailto:dimitri.lecerf@kable-cf.com)

01 44 50 54 72

### Turenne Capital

Boris Michel - [bmichel@turennecapital.com](mailto:bmichel@turennecapital.com)

Aude Ferrien - [aferrien@turennecapital.com](mailto:aferrien@turennecapital.com)

01 53 43 03 03